MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 7 mai 2018

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2018-03
relatif aux
Dépassements de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement (art. 10 RCCom)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à donner son approbation sur les dépassements de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement 2017.

1. Préambule

Le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), traitant du budget de fonctionnement, indique en son article 10 que :

« La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil communal ou général, sous réserve des dispositions de l'article 11 ».

2. Modalités d'application

Il a été opté pour la présentation des dépassements supérieurs à CHF 2'000.- et présentant un écart égal ou supérieur à 5% du montant alloué au budget.

Les dépassements de crédit ont été séparés en deux catégories : dépassement de crédit de compétence municipale et dépassement de crédit de compétence non-municipale.
En effet, la municipalité ne peut pas anticiper les dépassements relatifs à la péréquation, la facture sociale, la réforme policière et les données fournies par l'administration cantonale des impôts.

Les imputations internes d'eau et d'épuration ont été introduites dans les comptes 2016. Etant donné qu'il s'agit d'opérations purement comptables, non budgétisées pour l'année 2017, elles ne sont pas traitées dans le présent préavis.

3. Dépassements de crédit

3.1 Dépassements de crédit de compétence municipale

(Supérieur à CHF 2'000.- et égal ou supérieur à 5% du budget)

Compte	Intitulé	Montant
1001.300	Jetons de présence et indemnités du bureau (conseil communal)	6'504
1002.306	Indemnisations et remboursements de frais (municipalité)	7 219
1100.303	Assurances sociales AVS/AI/APG/AC	6 787
1100.317	Réceptions et manifestations	6 135
1100.318.02	Assurances choses, RC, juridique	2 018
3200.309	Frais de mises de bois	14 729
3520.314	Frais d'entretien (maison de commune)	3 686
3540.314	Frais d'entretien (salle polyvalente)	9 409
3570.314	Frais d'entretien (stand et ligne de tir)	2 101
4300.312	Eclairage public	3 854
4500.318	Enlèvement des ordures	11 229
4600.318	Frais d'élimination boues d'épuration	8 807
7200.351.03	Participation à l'EFAJE	23 795
		106'273

Le dépassement du compte 4200.318 a fait l'objet d'un préavis séparé (2018-02).

Le compte 8100.314 présente un dépassement net de CHF 11'840.- justifié par des dépenses imprévisibles et urgentes (11 RCCom) relatives à des fuites d'eau.

3.2 Dépassements de crédit de compétence non-municipale

(Supérieur à CHF 2'000.- et égal ou supérieur à 5% du budget)

Compte	Intitulé	Montant
2100.319	Défalcation et abandon de solde (données ACI)	4 074
2200.352.01	Participation au fond de péréquation	42 330
3531.330	Amortissement comptable	31 451
6300.351.01	Participation à des charges cantonales (police)	6 218
7200.351.02	Participation à la facture sociale solde (2016)	12 036
		96'109

4. Analyse des dépassements

1001.300 Meilleure prise en compte des heures effectuées dans les commissions. Le budget 2018 a été adapté en conséquence.

1002.306 Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du tarif de vacation et de demi-vacation souhaitée par le conseil communal en mai 2016.

1100.303 Les cotisations AVS/AI/APG/AC sont conformes à 2016. En effet, un solde 2015 en note faveur fausse le résultat 2016. Ce compte n'a pas été correctement budgétisé.

1100.317 Tir inter-municipalité à charge de Bottens non budgétisé (CHF 3'070.-) et repas de remerciement du 1er août 2016 (CHF 1'472.90.-) comptabilisé en 2017.

1100.318.02 Sous-estimation des coûts liés aux assurances dans le budget 2017 (CHF 11'696.- budgétisé au total).

3200.309 Le bois est acheté à l'association forestière à moins qu'il ne soit récupéré lors de travaux forestiers (comme cela avait été le cas en 2016). En outre, le bois n'est plus vendu sur plan par mesure de sécurité. Le travail lié à l'abattage des arbres représente une partie considérable de l'écart. Cet écart est à mettre en lien avec la vente de bois qui a rapporté CHF 7'980.-

3520.314 Dépassement de CHF 1'232.- pour l'achat d'un bureau pour un employé communal. Le solde est constitué essentiellement par des coûts récurrents non budgétisés (prime ECA et Citycable).

3540.314 Contrôle et mise en conformité de l'installation électrique (CHF 4'945.20) et installation d'une alarme à la chaufferie (CHF 1'257.10) non budgétisés. En outre le budget 2017 ne tenait pas assez compte des frais divers récurrents : entretien des engins de gymnastique, entretien de la ventilation et de la chaufferie, ramoneur et entretien courant.

3570.314 Location ligne de tir à la commune de Poliez-Pittet et prime ECA pour le stand de tir non budgétisés.

4300.312 Travaux d'entretien de l'éclairage plus important que budgétisés.

4500.318 Le budget 2017 était sous-évalué : le coût est conforme aux comptes 2016. Les coûts de transport ont diminué suite à la remise du mandat à une entreprise locale. Cette diminution a été compensée par une meilleure comptabilisation des rétrocessions rendue possible par une facturation plus détaillée.

4600.318 Frais de déshydratation et épuration des boues supérieurs aux années précédentes (CHF 16'188.- en 2017 / CHF 9'154.- en 2016 / CHF 12'61.- en 2015).

7200.351.03 Solde final 2016 de CHF 9'943.80 et facturation supérieure de CHF 15'322.- au budget (budget fournit par l'EFAJE). En effet, les heures d'accueil préscolaire ont été majorées pour anticiper les coûts liés à l'ouverture d'une nouvelle garderie et des UAPE de Pailly, Bretigny et Grand-Mont. *Solde final 2017 en notre faveur de CHF 13'411.- (comptabilité sous 2018 car reçu tardivement).*

2100.319 Données communiquées par l'administration cantonale des impôts.

2200.352.01 La simulation de la péréquation directe 2017 révèle un solde à payer de CHF 49'134.- En effet, les acomptes 2017 sont basés sur une valeur du point d'impôt de CHF 38'347 (valeur 2015) alors que la valeur du point d'impôt 2017 est de CHF 41'052. La différence entre l'écart et le solde à payer provient du solde 2016 qui était de CHF 6'803.- supérieur à la simulation.

3531.330 Amortissement sur 30 ans selon préavis 2007-07.

6300.351.01 La simulation de la réforme policière présente un solde à payer de CHF 6'218.- (valeur du point d'impôt supérieure à la valeur de référence).

7200.351.02 Solde à payer pour l'année 2016. La simulation, certainement trop optimiste, se basait sur 14.37 pts d'impôts à payer contre 14.66 effectif.

5. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal no 2018-03 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

Décide

de donner à la Municipalité son approbation sur le dépassement de crédit touchant les postes du budget de fonctionnement 2017.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic — Le Secrétaire

L. Imoberdorf — P. Gerber

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf